Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 4 juillet 2011 à 19 h 5650, rue d'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES:

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont Madame Élaine Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 04

10.01

CA11 26 0198

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 en y ajoutant le point suivant :

40.16 Édiction d'ordonnances – Programmation d'événements de nature commerciale et culturelle - L'Autre Marché Angus

Adoptée à l'unanimité

CA11 26 0199

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2011

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2011 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2011 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 05 et se termine à 20 h 05.

20.01

CA11 26 0200

Autorisation d'un lancement d'appel d'offres de services professionnels sur invitation pour concevoir, préparer les devis et effectuer la surveillance de travaux de certaines mesures d'apaisement de la circulation

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour concevoir, préparer les devis et effectuer la surveillance de travaux de certaines mesures d'apaisement de la circulation;

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels :

a) Compréhension de la problématique et du mandat :
b) Maîtrise des technologies modernes :
c) Qualification et expérience de la firme :
d) Respect du schéma de l'offre :
20 %
10 %

e) Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de contrat concerné : 30 %

TOTAL: 100%

D'approuver la formation d'un comité composé de trois (3) personnes désignées par le directeur d'arrondissement, aux fins d'évaluation des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité. 1112913026

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.	
Adoptée à l'unanimit	té.
20.02 CA11 26 0201	
Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public par pondération po l'acquisition et la mise en place d'appareils de jeu dans divers parcs	ur
Il est proposé par François W. Croteau	
appuyé par Élaine Ayotte	
Et résolu :	
D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public par pondération po l'acquisition et la mise en place d'appareils de jeu dans divers parcs;	ur
D'approuver la grille de pondération suivante pour la comparaison des offres :	
Étape 1 - Présentation du dossier : /5 points	
Étape 2 - Critère de design et d'aménagement :/30 points	
Étape 3 - Exigences normatives, spécifiques et plans/dessins : /25 points	
Étape 4 - Fourniture et installation : /5 points	
Étape 5 - Service, garantie, entretien et développement durable : /5 points	
Étape 6 - Prix de la présente soumission : /30 points	
Total :/100 points	
La pondération et l'évaluation seront basées sur les fonctions statistiques of pointage moyen et de l'écart moyen pour chacune des six (6) étapes décrité précédemment.	
Adoptée à l'unanimit 111291302	
20.03 CA11 26 0202	
Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public dans le cadre de Programme d'élagage systématique afin d'octroyer un contrat de servic d'élagage d'arbres pour l'automne 2011 - Appel d'offres numéro RPPP1 06014-OP	се
Il est proposé par François W. Croteau	
appuyé par Élaine Ayotte	
Et résolu :	
D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'élagage dans le cadre du Programme d'élagage systématique, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour l'automne 2011.	
Adoptée à l'unanimit 11141290	té

CA11 26 0203

Autorisation d'un lancement d'un appel d'offres d'un octroi de contrat par la Direction de l'approvisionnement du de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles et autorisation afin d'assurer la fourniture des carburants pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2015

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à procéder au lancement d'un appel d'offres et à l'octroi de contrats assurant la fourniture de carburants pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2015.

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à assurer les fonctions décrites ci-dessous :

- réaliser le processus d'appel d'offres en carburants pour la période du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2015;
- mettre en place les actes juridiques formalisant la participation de la Ville au regroupement constitué par la STM relativement à l'approvisionnement en diesel clair et biodiesel (au moyen d'une résolution déléguant à la STM la responsabilité de procéder au lancement d'un appel d'offres et par la suite octroyer sa part du contrat);
- gérer les achats durant la période contractuelle suite à l'octroi;
- rencontrer périodiquement les membres et les informer de l'évolution du marché et des alternatives d'approvisionnement;
- administrer le contrat et évaluer la qualité des services rendus par l'adjudicataire.

		Adoptée à l'unanimité 1113506008
Il est proposé par	François W. Croteau	•
appuyé par	Élaine Ayotte	
Et résolu :		
De réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.05 à 20.06 de l	ordre du jour.
		Adoptée à l'unanimité
20.05		

CA11 26 0204

Octroi d'un contrat au montant de 92 022,22 \$ à Nova Envirocom inc, pour la fourniture de contenants de collecte des résidus alimentaires - Appel d'offres numéro RPPV11-06013-OI (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 92 022,22 \$ pour l'achat de 4 500 bacs bruns destinés à la collecte des résidus alimentaires.

D'accorder à Nova Envirocom inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de contenants de collecte des résidus alimentaires, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 92 022,22\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1112913028

20.06

CA11 26 0205

Octroi d'un contrat à Pie IX Chrysler 2000 pour la location de trois véhicules Dodge Journey 2011 pour une durée de 48 mois au montant de 76 710,87 \$ - Soumission sur invitation - Appel d'offres numéro RPPV11-06016-OI (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'autoriser une dépense approximative de 76 710,87 \$, taxes incluses pour la location de trois (3) véhicules Dodge Journey 2011 pour une durée de 48 mois (4 ans), avec entretien:

D'octroyer un contrat de location à Pie IX Chrysler 2000 pour la location de trois (3) véhicules Dodge Journey 2011 pour une durée de 48 mois au montant de 76 710,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation RPPV11-06016-OI;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1112913029

20.07

CA11 26 0206

Autorisation d'une dépense de 155 111,50 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 125 411,50 \$ à Louisbourg SBC, s.e.n.c. Division Simard-Beaudry Construction pour la construction de trottoirs (300 m2) et pose d'un revêtement bitumineux (1 500 m2) - couche de base, là où requis, sur la rue De Chateaubriand (P.T.I. 2010-2012) - Appel d'offres numéro RPPV11-04004-OP (5 soumissionnaires) - Crédit net : 148 303,89 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 155 111,50 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et la pose d'un revêtement bitumineux - couche de base, là où requis, sur l'avenue de Chateaubriand, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant

D'accorder à Louisbourg SBC, s.e.n.c. Division Simard-Beaudry Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 125 411,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV11-04004-OP.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

		Adoptée à l'unanimité. 1113515003
Il est proposé par	François W. Croteau	-
appuyé par	Marc-André Gadoury	
Et résolu :		
De réunir, pour fins	s d'étude, les articles 20.08 à 20.09 de l	'ordre du jour.
		Adoptée à l'unanimité.
20.08		

CA11 26 0207

Autorisation d'une dépense de 1 160 400,00 \$ pour la location de quatre (4) camions tasseurs de marque Freightliner, munis de benne compactrice de marque Leach d'une capacité de 25 verges cubes pour une durée de 60 mois (5 ans), avec entretien, par l'entremise du Centre de Services Partagés-Matériel Roulant et Atelier (CSP-MRA)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu:

D'autoriser une dépense approximative de 1 160 400,00 \$ pour la location de quatre (4) camions tasseurs de marque Freightliner, munis de benne compactrice de marque Leach d'une capacité de 25 vg3 pour une durée de 60 mois (5 ans), avec entretien, par l'entremise du Centre de Services Partagés-Matériel Roulant et Atelier (CSP-MRA).

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer l'entente de service afférente pour et au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ladite entente étant jointe comme annexe numéro 202 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement

Adoptée à l'unanimité
1112913024

20.09

CA11 26 0208

Autorisation d'un dépassement de coût de 37 000,00 \$ (avant taxes) à la convention de services professionnels conclue le 7 mars 2011 entre l'arrondissement et la firme d'avocats Le Corre et associés, afin de permettre la continuité de la défense d'un dossier d'arbitrage en cours

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser un dépassement de coût de 37 000,00 \$ (avant taxes) à la convention de services professionnels conclue le 7 mars 2011 entre l'arrondissement et la

firme d'avocats Le Corre et associés, afin de permettre la continuité de la défense d'un dossier d'arbitrage en cours.

D'imputer la somme correspondante conformément à l'information financière consignée à l'intervention de la Direction des services administratifs.

		Adoptée à l'unanimité. 1110209006
Il est proposé par	François W. Croteau	
appuyé par	Élaine Ayotte	
Et résolu :		
De réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.10 à 20.16 de l'	ordre du jour.
		Adoptée à l'unanimité.

20.10 **CA11 26 0209**

Autorisation de la tenue d'une journée bénéfice « Un élan pour la jeunesse » au profit du programme « The First Tee » au golf municipal le samedi 27 août 2011 de 8 h à 16 h - Octroi d'une contribution financière à Sports Montréal Inc, sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement, le montant estimé à 3 072,00 \$ étant appliqué en réduction du tarif régulier de 16,00\$ par partie

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'une journée bénéfice "Un élan pour la jeunesse" au profit du programme "The First Tee" au golf municipal, le samedi 27 août 2011, de 8 h à 16 h.

D'accorder une contribution financière à Sports Montréal Inc. sous forme de gratuité pour l'organisation de l'événement, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de 16,00 \$ par partie - Montant estimé à 3 072,00 \$.

Adoptée à l'unanimité. 1114288002

20.11 **CA11 26 0210**

Octroi d'une contribution financière totale de 4 080,00 \$, à même le budget de fonctionnement, à deux organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 4 080,00 \$, à même le budget de fonctionnement, aux organismes Service de loisirs Angus-Bourbonnière (2 780,00 \$) et Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont (1 300,00 \$), qui accueillent des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités de camps de jour.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1114238005

20.12

CA11 26 0211

Octroi d'une contribution financière de 3 000,00 \$ à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'octroyer une contribution financière de 3 000,00 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1111663008

20.13

CA11 26 0212

Octroi d'une contribution financière de 1 000,00 \$, à l'organisme L'Oasis des enfants de Rosemont afin de les soutenir pour la réalisation de la programmation estivale 2011

Déclaration d'intérêt : Monsieur Marc-André Gadoury

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000,00 \$, à même le surplus non-affecté, à l'organisme L'Oasis des enfants de Rosemont afin de les soutenir pour la réalisation de la programmation estivale 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1111239001

20.14 **CA11 26 0213**

Octroi d'une contribution financière à la SDC de la Promenade Masson (7 000,00 \$), la SDC de la Plaza St-Hubert (18 500,00 \$) et la SDC de la Petite-Italie (5 000,00 \$) pour l'installation et la désinstallation de décorations hivernales pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'octroyer une contribution financière aux Sociétés de développement commercial de la Promenade Masson (7 000,00 \$), de la Plaza St-Hubert (18 500,00 \$) et de la Petite-Italie (5 000,00 \$) pour l'installation et la désinstallation de décorations hivernales pour l'année 2011.

D'imputer ces sommes comme indiqué à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer les protocoles afférents pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité. 1113515001

20.15

CA11 26 0214

Octroi d'une contribution financière de 50 000,00 \$ à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour la réalisation du mandat de ruelles vertes de 2011, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 50 000,00 \$ à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour la réalisation du mandat de ruelles vertes de 2011, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2011;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité. 1112913027

20.16

CA11 26 0215

Octroi d'une contribution financière de 2 500,00 \$, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour bonifier le projet de patrouille de sensibilisation environnementale à l'été 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'octroyer une contribution financière de 2 500,00 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) Inc. pour compléter le salaire de deux étudiants dédiés à la patrouille environnementale dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

20.17 CA11 26 0216

Entérinement d'un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM), dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'entériner un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la gestion des accès véhiculaires durant la période de piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon, soit les vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du 10 juin 2011 au 9 octobre 2011, inclusivement. Ledit protocole devenant connu comme l'annexe numéro 203 des procèsverbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De mandater la Direction des affaires publiques et du greffe à assurer la supervision des activités procédant de la conclusion du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

1111307003

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.18 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

.....

20.18

CA11 26 0217

Approbation d'un protocole d'entente avec R. J. Sports, commençant le 1er septembre 2011 et se terminant le 31 août 2012, relativement à l'exploitation du Pro-shop à l'aréna Étienne-Desmarteau, situé au 3430, rue de Bellechasse

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec R.J. Sports, commençant le 1er septembre 2011 et se terminant le 31 août 2012, relativement à l'exploitation du Pro-shop à l'aréna Étienne-Desmarteau, situé au 3430, rue de Bellechasse. Ladite entente étant connue comme annexe numéro 245 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, ladite entente.

Les recettes de location seront comptabilisées conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1113161001

20.19

CA11 26 0218

Approbation d'une convention avec l'organisme Accès-Cible Jeunesse Rosemont et octroyer une contribution financière totale de 9 463,00 \$ pour l'année 2011 pour la réalisation des activités du Programme jeunesse d'intervention de milieu

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont, se terminant le 30 juin 2012, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 205 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 9 463,00 \$ à L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité. 1111663010

20.20

CA11 26 0219

Ratification d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) et la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont pour l'événement L'Autre Saint-Jean tenu le 23 juin et l'octroi d'un soutien financier totalisant 23 000 \$ réparti sur les éditions 2011, 2012 et 2013

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ratifier un protocole d'entente avec la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont, d'une durée de trois ans, se terminant au plus tard le 25 juin 2013, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier pour l'événement annuel L'Autre Saint-Jean, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 204 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) ladite convention.

D'octroyer une contribution financière totale de 23 000,00 \$ à la Société de développement des nouveaux événements culturels de Rosemont, pour soutenir la réalisation des éditions 2011 (10 000,00 \$), 2012 (8 000,00 \$) et 2013 (5 000,00 \$) de l'événement L'Autre Saint-Jean, qui aura lieu le 23 juin de chaque année.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1113653002

30.01

CA11 26 0220

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mai 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mai 2011, soit du 30 avril au 27 mai 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mai 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mai 2011, soit du 30 avril au 27 mai 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Adoptée à l'unanimité. 1110209007

30.02

CA11 26 0221

Affectation du surplus de gestion pour l'exercice 2010 de 8 533 700,00 \$ de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie un montant de 1 686 385,90 \$ pour le fonds de stabilisation du coût du déneigement, 1 047 460,80 \$ pour la réserve pour les imprévus, 450 000,00 \$ pour le fonds de stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail. Autoriser le virement au montant de 6 991,09 \$ du surplus libre au surplus divers. Après l'affectation du surplus de gestion pour l'exercice 2010 et le virement du surplus libre, le solde du surplus divers sera de 6 223 574,28 \$. L'affectation de surplus sera effective dès que le Service des finances aura fait les écritures de journal pour rendre disponible à l'arrondissement les montants du surplus de gestion pour l'exercice 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'approuver les affectations des surplus de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie ci-dessous totalisant 8 533 700,00 \$ pour l'exercice 2010 :

- Surplus pour la stabilisation du coût de déneigement : 1 686 385,90 \$
- Surplus pour les imprévus : 1 047 460,80 \$
- Surplus pour le fonds santé et sécurité au travail 450 000,00 \$

Surplus divers : 5 349 853,30 \$

D'approuver le virement du solde du surplus libre de 6 991,09 \$ au surplus divers.

D'imputer les affectations de surplus budgétaire tel que mentionné à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité. 1113506003

30.03

CA11 26 0222

Autorisation des virements de crédits pour un montant total de 8 367 000,00 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2010 non réalisées ainsi qu'à des réaffectations du budget 2011.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 8 367 000,00 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2010 non réalisées ainsi qu'à des réaffectations du budget 2011, et ce, afin de réaliser, poursuivre et terminer certains projets initiés en 2010 et 2011.

Adoptée à l'unanimité. 1113506004

30.04

CA11 26 0223

Autorisation des virements de crédits du compte de passif au surplus budgétaire divers pour un montant de 6 223 574,28 \$ afin d'imputer correctement les dépenses à venir en 2011.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits du compte de passif au surplus budgétaire divers pour un montant de 6 223 574,28 \$, conformément aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité. 1113506007

40.01

CA11 26 0224

Emission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Tour CIBC Charles-Bruneau », « Défi triple jeu », « Projet d'animation », « Les jeux de la rue, préliminaires », « Trois cents religions, une Humanité, un Dieu », « Cinéma sous les étoiles », « BBQ sound system », « Les jeux de la rue, finales inter », « Fête de quartier de La Petite-Patrie », « Championnats régionaux de baseball », « Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam », « Course Trois, 2, 1, go », « Pour l'amour des enfants », « Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont-La Petite-Patrie », « Éco-fêtes de quartier »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'autoriser, le 8 juillet 2011, entre 7 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « *Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau* », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels et la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 206 et 207 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-136 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)
- Ordonnance 2011-26-137 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 16 juillet 2011, en cas de pluie, remis le 17 juillet 2011, entre 8 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Défi triple jeu »**, sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 208 et 209 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-138 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-139 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, aux dates et heures prescrites dans l'ordonnance, dans le cadre de l'événement « **Projet d'animation »** :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 210 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

 Ordonnance 2011-26-140 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 23 et 24 juillet 2011, entre 10 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Les jeux de la rue, préliminaires »**, sur le site du parc Père-Marquette :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 211 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 .

 Ordonnance 2011-26-141 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 31 juillet 2011, de 9 h à 21 h, dans le cadre de l'événement *« Trois cents religions, une Humanité, un Dieu »*, sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels et de nourritures et boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 212 et 213 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-142 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-143 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les jeudis 4, 11, 18 et 25 août 2011 entre 20 h et 23 h 30 , dans le cadre de l'événement « $\it Cinéma sous les étoiles » sur le site du parc Molson :$

- o le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- o la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 214 et 215 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-144 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-145 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 7 août 2011, entre 11 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **BBQ Sound system**», sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 216 et 217 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-146 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)
- Ordonnance 2011-26-147 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 9 et 10 août 2011, en cas de pluie, remis au 11 août 2011, entre 8 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Les jeux de la rue, finales inter »**, sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et des boissons non alcooliques;
- c) la fermeture de la rue suivante :
 - la rue Marquette entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 218, 219 et 220 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-148 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-149 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2011-26-150 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 11 août 2011, entre 9 h et 23 h 30, dans le cadre de l'événement « *Fête de quartier de La Petite-Patrie »*, sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et des boissons non alcooliques;
- c) la fermeture des rues suivantes :

- le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique Est/Ouest;
- la ruelle entre la rue Beaubien, et le parc de la Petite-Italie, la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- la rue Saint-Zotique, entre la rue Clark et la rue Saint-Dominique.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 221, 222 et 223 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-151 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-152 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2011-26-153 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, du 12 au 22 août 2011, entre 9 h et 23 h, dans le cadre de l'événement

- « *Championnats régionaux de baseball »*, sur le site du parc Beaubien et du parc Sainte-Bernadette :
 - a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
 - b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 224 et 225 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-154 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-155 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 14 août 2011, entre 10 h et 11 h 30, dans le cadre de l'événement « *Procession religieuse, Mission Saints-Martyrs du Vietnam »* :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ :

- 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, sortie sur la rue De Lanaudière)

Passage sur les rues :

- Rue De Lanaudière, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
- rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue Fabre;
- rue Fabre, direction nord jusqu'à la rue Bélanger;
- rue Bélanger, direction ouest jusqu'à la rue De Lanaudière.

Fin de trajet :

- 1420, rue Bélanger (église Saint-Philippe, entrée sur la rue De Lanaudière)

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 226 et 227 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-156 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-157 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 20 août 2011, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « *Course Trois, 2, 1, go »*, sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 228 et 229 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-158 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-159 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, du 12 au 22 août 2011, dans le cadre de l'événement « **Pour l'amour des enfants »**, au-dessus du boulevard Saint-Laurent, entre les adresses 6546 et 6597, boulevard Saint-Laurent :

a) l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus du boulevard Saint-Laurent.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 230 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

• Ordonnance no 2011-26-160 en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279, article 521).

D'autoriser, le 20 ou 21 août 2011 en cas d'intempéries, entre 8 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « *Pour l'amour des enfants »*, sur le site du parc de la Petite-Italie :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 231 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

• Ordonnance 2011-26-161 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « *Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie »* :

- Jardin communautaire Père-Marquette le 20 août 2011, remis au 21 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire l'Églantier le 20 août 2011, remis au 21 août 2011 en cas d'intempéries de 11 h à 19 h;
- Jardin communautaire Laurier le 20 août 2011, remis au 21 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Rosemont le 27 août 2011, remis au 28 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire de La Mennais le 27 août 2011, remis au 28 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Pré-Carré le 28 août 2011 de 15 h à 20 h;
- Jardin communautaire du Carrefour le 6 septembre 2011 de 18 h à 21 h;
- Jardin communautaire Étienne-Desmarteau le 10 septembre 2011, remis au 11 septembre 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h.
 - a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 232 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

• Ordonnance 2011-26-162 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et endroits suivants, dans le cadre de l'événement « Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie » :

- -Jardin communautaire Père-Marquette le 20 août 2011, remis au 21 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- -Jardin communautaire l'Églantier le 20 août 2011, remis au 21 août 2011 en cas d'intempéries de 11 h à 19 h;
- - Jardin communautaire de La Mennais le 27 août 2011, remis au 28 août 2011 en cas d'intempéries de 12 h à 19 h;
- - Jardin communautaire Pré-Carré le 28 août 2011 de 15 h à 20 h;
- - Jardin communautaire du Carrefour le 6 septembre 2011 de 18 h à 21 h;
 - a) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 233 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 .

• Ordonnance 2011-26-163 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 10 septembre 2011 ou le 11 septembre 2011 en cas d'intempéries au parc Molson, de 9 h à 16 h, dans le cadre de l'événement « **Éco-fêtes de quartier »** :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes à la présente comme annexes numéros 234 et 235 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-164 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)
- Ordonnance 2011-26-165 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M.,chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1113581006
 _

40.02

CA11 26 0225

Édiction d'une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 1970-2000, rue Beaubien Est, de l'obligation de fournir trois (3) unités de stationnement - Fonds de compensation de 7 500 \$

Il est proposé par François W. Croteau appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance no 2011-26-166, jointe comme annexe numéro 236 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 laquelle exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 1970-2000, rue Beaubien Est (lot N° 3 794 139, du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité
1100963055

40.03

CA11 26 0226

Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 80 - Révision du secteur Promenade Masson (Est) - Augmenter le nombre de places de SRRR et prolonger la plage horaire jusqu'à 23 h

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu:

De prolonger de 6,8 mètres vers le nord, sur la 6e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger de 28,4 mètres vers le nord, sur la 6e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, incluant une entrée charretière de 7,2 mètres.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De remplacer, sur la 6e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier est, côté ouest, les zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par des zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 6e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier est, côté ouest, les zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par des zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De remplacer, sur la 6e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier est, côté est, les zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par des zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 6e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier est, côté est, les zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par des zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

D'installer, sur la 7^e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, sur une distance de 28,3 mètres, à 67,4 mètres au sud de la rue Dandurand.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 7^e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, de 28,9 mètres vers le sud, incluant deux entrées charretières totalisant 11,8 mètres.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, de 47,4 mètres vers le nord, incluant une entrée charretière de 6,5 mètres.

De remplacer, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, de 16,5 mètres vers le nord, incluant une entrée charretière de 7,5 mètres.

De prolonger, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, de 27,4 mètres vers le nord, incluant une entrée charretière de 5,8 mètres.

De remplacer, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 7e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 8e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, de 27,8 mètres vers le sud,

De remplacer, sur la 8e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 8e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De remplacer, sur la 8e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté est la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h.

De remplacer, sur la 8e Avenue, entre les rues Dandurand et Masson, côté est la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 8e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 8,2 mètres vers le nord;

De réduire, sur la 8e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, de 6 mètres, face au 5148, 8^e Avenue.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 8e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, de 19 mètres vers le nord et de 7,8 mètres vers le sud, face au 5143, 8^e Avenue.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 9e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, de 10,4 mètres vers le sud.

D'installer, sur la 9e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, sur une distance de 38,5 mètres, à 112,8 mètres au sud de la rue Masson.

De prolonger, sur la 9e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, de 16,6 mètres vers le sud.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

De prolonger, sur la 9e Avenue, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 21 h, de 15,8 mètres vers le nord.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

		Adoptée à l'unanimité. 1111316004
Il est proposé par	François W. Croteau	
appuyé par	François Limoges	
Et résolu :		
De réunir, pour fins o	d'étude, les articles 40.04 à 40.07 de l'	ordre du jour.
Adoptée à l'unanimit	é.	
40.04 CA11 26 0227		

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un bâtiment de 3 étages, avec mezzanine, afin d'y aménager 1 commerce et 4 logements - Bâtiment situé aux 1970-1980-1982-1984-1986 et 2000, rue Beaubien Est

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages avec mezzanine, situé aux 1970-2000, rue Beaubien Est, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), les plans identifiés 04 (plan rez-de-chaussée), 05 (plan 2e étage), 06 (plan 3e étage), 07 (plan mezzanine), 08 (élévation Beaubien), 09 (élévation Bordeaux), 10 (élévation ruelle), 11 (élévation sud), préparés par l'architecte David Fontaine, estampillés en date du 20 juin 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000182787, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 237 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité. 1100963056 40.05

CA11 26 0228

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandir en aire de bâtiment, réaménager l'intérieur du cottage et remplacer une porte - Bâtiment situé au 5025, avenue des Mélèzes

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement d'une porte et l'agrandissement du bâtiment situé au 5025, avenue des Mélèzes, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement *d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés A-01 (plan d'implantation proposé), A-02 (plan du rez-de-chaussée proposé), A-03 (plan du 2^e étage proposé), A-04 (plan de toiture), A-05 (élévation principale proposée), A-06 (élévation latérale droite proposée), A-07 (élévation arrière proposée) et A-08 (élévation latérale gauche proposée), préparés par l'architecte Pierre Richard, estampillés en date du 21 juin 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000265935, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 238 aux procèsverbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963023

40.06

CA11 26 0229

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Refaire le perron du bâtiment situé au 5701, avenue des Chênes

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement du balcon du bâtiment situé au 5701, avenue des Chênes, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le document identifié A-1, préparé par le requérant, estampillé en date du 14 juin 2011 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000339822, lequel document est joint comme annexe numéro 239 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité. 1110963053

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacer une partie de la toiture - Bâtiment situé au 5750, avenue des Épinettes

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la réfection d'une partie de la toiture pour le bâtiment situé au 5750, avenue des Épinettes, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le plan identifié A1, estampillé en date du 14 juin 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000294549, lequel plan est joint comme annexe numéro 240 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

> Adoptée à l'unanimité. 1110963062

40.08

CA11 26 0231

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement de 24 060 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 5640 et 5654, rue De La Roche, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'accepter le versement d'une somme de 24 060,00 \$, conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fin de parc, représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2114814024).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

> Adoptée à l'unanimité. 1110963008

40.09 CA11 26 0232

Adoption - Résolution autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire pour le bâtiment situé aux 4800-4850, rue Molson, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu:

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), l'autorisation d'installer une enseigne publicitaire sur la façade du bâtiment situé aux 4800-4850, rue Molson, en dérogation aux articles 484 et 490 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relatifs à la localisation d'une enseigne publicitaire sur une propriété.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1. les détails de l'inscription apparaissant sur le panneau publicitaire (couleur, message, typographie) doivent être conformes à ceux illustrés à la page 2/2 du document identifié « Technopôle Angus - Enseigne pour le 4800 Molson » préparé par Mak Sud, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 mai 2011;
- 2. des modifications futures aux détails de l'inscription y apparaissant (couleur, message, typographie) devront être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Adoptée à l'unanimité
1110963032

40.10

CA11 26 0233

Adoption - Résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8), la résolution suivante :

- D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en dérogation aux articles 8 (hauteur minimale en étage), 40 (taux d'implantation), 66 (alignement de construction en titre VIII) et 169 (classes d'occupation prohibant les usages habitation et commerce au même niveau) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279).
- 2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A-11, A-12, A-15, A-30, A-31, A-32, A-33, A-34, A-35 et A-70, préparés par Nature humaine Plasse-Rasselet, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 159 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963035

40.11

CA11 26 0234

Adoption - Résolution autorisant l'aménagement d'une aire récréative en cour avant pour le bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou

d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8), la résolution suivante :

- 1. D'autoriser l'aménagement d'une aire récréative en cour avant du bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 2 de la résolution CA05-26-0439 autorisant des travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes ainsi que la résolution CA06-26-0069 autorisant un plan d'implantation architecturale pour les travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes.
- 2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - les travaux doivent être conformes aux plans identifiés Plan des conditions existantes / relevé topographique, Concept d'aménagement, Coupe AA', Coupe BB', Végétaux, préparés par le Groupe IBI, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 158 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963033
 _

40.12

CA11 26 0235

Adoption - Résolution autorisant la régularisation et l'approbation d'un logement en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme Bâtiment situé au 6560, 36e Avenue, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élaine Ayotte

Et résolu:

D'adopter la résolution suivante, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8) :

D'autoriser la régularisation et l'approbation d'un logement en sous-sol dans le but de rendre le bâtiment conforme - Bâtiment situé au 6560, 36e Avenue. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement au nombre de logements par bâtiment.

A	Adoptée à l'unanimité 1100963110
- -	1100903110

Adoption - Règlement RCA-73 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (RCA-46) »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (RCA-46) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE le Règlement sur les PAE a permis d'exiger la production d'un plan d'ensemble à partir de critères préalablement déterminés dans le règlement, pour le site de Norampac;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu, le 16 novembre 2009, une demande d'autorisation en vertu de l'article 89 (3°) de la Charte de la Ville de Montréal, par le groupe Gestion Réseau-Sélection, pour le développement de l'ensemble de la propriété de Norampac;

ATTENDU QUE le règlement 10-021 adopté par le conseil municipal le 21 février 2011 est entré en vigueur, suite à sa publication, le 1er mars dernier;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises juge inapproprié que le changement de zonage de la propriété de la Teinturerie Perfection Canada, située au 5300, rue Molson, soit soumis à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble. Cette demande devrait plutôt faire l'objet d'une demande d'évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8) lorsque le propriétaire désirera redévelopper le site.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter le règlement RCA-73 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur les plans sur les plans d'aménagement d'ensemble (RCA-46) ».

Adoptée à l'unanimité.
1110963027

40.14

CA11 26 0237

Adoption - Règlement RCA-74 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 juin 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement RCA-74 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) ν , autorisant la garde de poules dans le cadre de projets à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement.

Adoptée à l'unanimité. 1110963041

40.15

CA11 26 0238

Recommandation au conseil d'agglomération - Adopter un règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter quatre adresses commerciales à l'annexe A

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération :

- D'adopter le règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter cinq (5) adresses commerciales à l'annexe A.
- 2. D'approuver une dépense de 31 853,43 \$ en vue de compenser les riverains de la rue Rachel pour les modifications électriques devenues nécessaires suite au projet d'enfouissement des fils électriques et de l'enlèvement des poteaux.

Adoptée à l'unanimité. 1112913025

40.16

CA11 26 0239

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements de nature commerciale et culturelle - L'Autre Marché Angus

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **L'Autre Marché Angus** », le 30 septembre 2011, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau :

- a. l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;

- c. la fermeture de rue suivante :
 - la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau;
- d. l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 241, 242, 243 et 244 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-167, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-168, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);

 l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8); ordonnance 2011-26-169, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3); ordonnance 2011-26-170, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279, article 521). 		
	Adoptée à l'unanimité. 1110963067	
60.01 CA11 26 0240		
Dépôt d'un procès-verbal de correction rel mars 2011	atif à la séance ordinaire du 14	
Il est proposé par François W. Croteau		
appuyé par Élaine Ayotte		
Et résolu :		
De déposer copie d'un procès-verbal de correc 14 mars 2011, signé en date du 21 juin 201 modifiée des ordonnances numéro 2011-26-05	1, de même qu'une copie dûment	
	Adoptée à l'unanimité. 1111307005	
L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 55		
François W. Croteau Maire d'arrondissement	M ^e Karl Sacha Langlois, LL.L, B.A.A., OMA Secrétaire d'arrondissement	